



### Légende du plan d'aménagement général

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:**

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- BP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BP-ep Zone de bâtiments et d'équipements publics - spécifique espace vert public
- BP-ep-ep Zone de bâtiments et d'équipements publics - spécifique parc
- Mix Zone mixte urbaine
- Mix-v Zone mixte villageoise
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-r Zone d'activités économiques régionale
- MPM Zone de port de marchandises
- GARE-1 Zone de gares ferroviaires et routières 1
- GARE-2 Zone de gares ferroviaires et routières 2
- SP Zone de sport et de loisirs
- SP-c Zone de sport et de loisirs "Camping"
- SP-s Zone spéciale
- JAF Zone de jardins familiaux

**Zone verte:**

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VIT Zone viticole
- VD Zone de verdure

**Représentation schématisée du degré du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»:**

Délimitation de la zone verte

Délimitation du degré d'utilisation du sol

**Zones superposées:**

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

**Zones de servitudes:**

Zone de servitude "urbanisation"

- Servitude de type "intégration paysagère"
  - 5 = corridor 5m 15 = corridor 15m 30 = corridor 30m
- Servitude de type "coulee verte"
- Servitude de type "cours d'eau"
- Servitude de type "topographie"
- Servitude de type "transition"
- Servitude de type "étude de sol"
- Servitude de type "recul réseau Natura 2000"
- Servitude de type "Biotope"

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- Couleur pour projets routiers ou ferroviaires
- Couleur pour projets de mobilité douce

**Zone de risques prévisibles:**

- Zone inondable (HQ10)
- Zone inondable (HQ100)
- Zone inondable (HQExtrem)

**Zone de bruit (LNGT, 55 dB)**

**Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:**

- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Alignement d'une construction existante à préserver
- Petit patrimoine à conserver

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:**

- à l'aménagement du territoire
- Plan directeur sectoriel "paysages"
- Plan directeur sectoriel "transports"
- Plan directeur sectoriel "zones d'activités économiques"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles (ZPIN)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles (NATURA-2000)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

**Informations supplémentaires à titre indicatif et non-exhaustif:**

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en procédure d'approbation
- Habitat d'espèce art. 17/21 loi PN
- Biotopes selon articles 17 (polygone) (1\*)
- Biotopes selon article 17 (point) (1\*)
- Délimitation des zones spécifiques MIX-u, BEP, REC et GARE

**Fond de plan (PCN 08.01.2018):**

- Limite communale
- Parcelle
- Bâtiment existant
- Bâtiment ajouté (Photo aérienne ACT 1918)
- Bâtiment démolé (Photo aérienne ACT 1918)

(1) Ordonnance du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'Environnement

(1\*) Voir Décret-Cadre de Biotopes 2005, Catalogue de Biotopes des Infrastructures (2016), Biotopes supplémentaires de la SUP 2018

Nr	Nom	état	Date	Localité
01	Mod. PAG Aalmauer	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/014/2020 PAP-QE 18876/28C)	09.02.2021	Mertert
02	Mod. PAG Rue Basse	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/015/2020 PAP-QE 18877/28C)	22.06.2021	Mertert
04	Mod. PAG partie écrite/erreurs matérielles partie graphique	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/016/2020 PAP-QE 19444/28C)	21.10.2021	Mertert Wasserbillig
03	Mod. PAG Halte ferroviaire	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/017/2020 PAP-QE 19016/28C)	08.07.2021	Mertert
05	Mod. PAG NQ Bergfeld - patrimoine nationale - PAP approuvé	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/018/2022)	02.12.2022	Mertert Wasserbillig
11	Mod. PAG Aalmauer/Rue Mompach	en cours (saisie janvier 2024)		Mertert

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	27.02.2019	Modifications révisées dans le cadre de la procédure préalable à l'adoption du Conseil Communal
B	06.07.2021	Version coordonnée suite aux modifications approuvées (05, 02)
C	20.10.2021	Version révisée suite aux plans directeurs sectoriels en vigueur (01, 03, 2022)
D	08.02.2022	Version coordonnée suite aux modifications approuvées (05, 04)
E	02.12.2022	Version coordonnée suite à la modification approuvée (05)
F	19.01.2024	Version coordonnée suite à la modification en cours (11)

MAÎTRE DE L'OUVRAGE  
**COMMUNE DE MERTERT**

PROJET  
**PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL**  
version coordonnée  
PLAN  
LOCALITÉ MERTERT

BUREAU D'ÉTUDES  
**zimplan s.à r.l.**  
Urbanisme & Aménagement du Territoire

DESIGNÉ PAR: VYS  
VÉRIFIÉ PAR: BPF  
DATE: 26.02.2020  
FICHEUR: P:\P-SC\2014\20140504-PP\_PAG-PAG-QE\_Mertert\G\_Version coordonnée (PAG) P  
PLAN N°: 20140504-PP\_MERT\_PAG\_P003\_Mertert\_v0\_11

FORMAT: A0 (841x1189 mm)  
ÉCHELLE: 1:2.500  
0 50 100 m

ÉLABORÉ PAR: zimplan s.à r.l. - 14, rue de la Gare - L-1011 Luxembourg  
CONTACT: +352 (0)2478 9000 - info@zimplan.lu